

BUREAU DU 13 MAI 2019

Délibération 2019_05_13_01B Programmation des travaux ingénierie / opérationnel

	Montant total HT €	Charge du SIEL €
Renforcement et extensions	640 779	472 520
Eclairage public	1 257 068	165 046
Esthétique	163 889	59 137
Sécurisation	175 155	175 155
Travaux Gaz	4570	0
Borne de charges véhicules élec.	13 379	339
Réseau Fibre Optique	3 141 616	2 981 449

Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent cette liste de travaux.

Délibération 2019_05_13_02B Désignation des représentants au comité de suivi du contrat pluriannuel SIEL-TE Loire - Département de la Loire

Les membres du Bureau, à l'unanimité, valident la désignation de M. Olivier JOLY ; M. Philippe GODARD et M. Michel FREYCENON pour représenter le Syndicat au Comité de suivi du contrat pluriannuel SIEL-TE Loire/ Département de la Loire.

Délibération 2019_05_13_03B Indemnité de conseil allouée au payeur départemental

Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent le versement d'une indemnité de conseil à Monsieur Olivier MANS, Payeur départemental, au taux de 100% jusqu'à la fin de la mandature sauf en cas de mutation ou de décision nouvelle du Bureau et autorisent M. Le Président à signer toutes pièces à intervenir.

Délibération 2019_05_13_04B Affectation d'agents contractuels dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire - Chargé de financement

Les membres du Bureau, à l'unanimité, valident le principe que le poste de chargé de financement puisse être occupé par un agent contractuel en vertu du 2° de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Délibération 2019_05_13_05B Affectation d'agents contractuels dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire - Expert en éclairage public

Les membres du Bureau, à l'unanimité, valident le principe que le poste d'expert en éclairage public puisse être occupé par un agent contractuel en vertu du 2° de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Délibération 2019_05_13_06B Approbation d'une convention entre le Ministère de la Défense et le SIEL-TE Loire pour la mise à disposition d'un ouvrier de l'Etat

Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent la convention entre le ministère de la défense et le SIEL-TE pour la mise à disposition d'un ouvrier de l'Etat.

Délibération 2019_05_13_07B Convention tripartite Roannais agglomération, SIEL-TE Loire, Roanne

Les membres du Bureau, à l'unanimité, la convention tripartite entre Roannais Agglomération, le SIEL-TE Loire et respectivement les communes de Roanne, Saint André d'Apchon et Parigny pour l'attribution d'un fonds de concours pour aider chaque commune à s'équiper d'une nouvelle borne de recharge pour véhicules électriques.

Délibération 2019_05_13_08B Constitution d'un groupement de commandes Loire Forez Agglomération - SIEL-TE Loire

Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent l'adhésion du SIEL-TE Loire audit groupement de commandes, autorisent M. le Président à signer la convention constitutive du groupement, ainsi que toutes pièces à intervenir, désignent M Georges ROCHETTE, membre de la commission d'appel d'offres pour représenter le SIEL-TE Loire si cela s'avère nécessaire, ou en cas d'empêchement de ce dernier M. Christian LEYRELOUP.